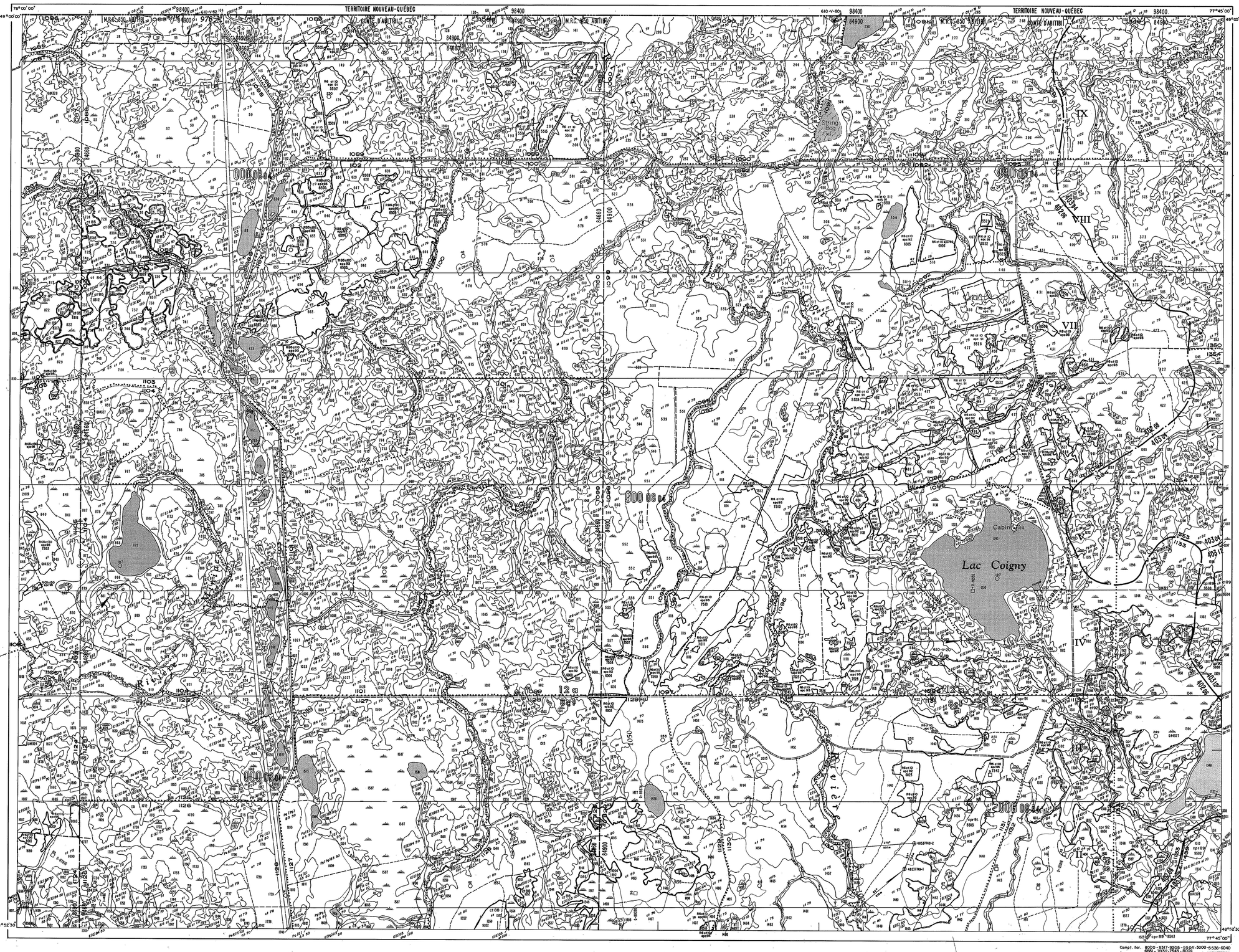

Compt. for. 8000-8317-9005-9504-5000-5536-6040
8000-7032-7243-8004
À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOU
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FC
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilo

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Eglise. Ecole. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes alternées
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe à priorité
Coupe par bandes (large ou à pied)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation en sillons
Ensemencement
Entaille commerciale
Récolte dans les bâtiers isolés (abéricie blanc)

N.B. Ces interventions majoritaires ou perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Tendance	Tendance
Résineux	R		
— — 5 sapin et/ou épinette blanche	R (S)		
— — 6 épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)		
— — 7 pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)		
— — 8 pin rouge	R (Pr)		
— — 9 pin gris	R (Pg)		
— — 0 thuya (cèdre)	R (C)		
— — 3 mélèze	R (M)		
— — 4 peuplier	R (Pe)		
— — (plantation)	P		
Pessière — (épinette noire et/ou épin rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)	E (E)		
— — 0 thuya (cèdre)	E (C)		
— — 3 mélèze	E (M)		
— — 5 pruche	E (Pr)		
— — 6 épinette noire et/ou pin rouge	E (Pn)		
— — 7 pin blanc	E (Pb)		
— — 8 pin gris	E (Pg)		
— — 9 pin rouge	E (Pr)		
— — (plantation de épinette blanche)	E (S)		
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E (Pn)		
— — (plantation de pin blanc)	E (Pb)		
— — (plantation d'épinette rouge)	E (Pr)		
Sapinière — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)	S (S)		
— — 0 thuya (cèdre)	S (C)		
— — 6 épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)		
— — 7 pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)		
— — 8 pin rouge	S (Pr)		
— — 9 pin gris	S (Pg)		
— — 3 mélèze	S (M)		
— — (plantation de sapin baumier)	S(B)		
Pinède à pin blanc — — 5 bouleaux jaunes	Pb (J)		
— — — avec pin rouge	Pb (Pr)		
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pb (Pr)		
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)		
— — — avec mélèze	Pb (M)		
— — — avec pin gris	Pb (Pg)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)		
— — — Plantation de pin sylvestre	Pb(P)		
Cédrière — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)	C (C)		
— — 6 épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)		
— — 7 pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)		
— — 8 pin rouge	C (Pr)		
— — 9 pin gris	C (Pg)		
— — 5 sapin et/ou épinette blanche	C (S)		
— — (plantation de thuya)	THO		
Pruchière — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pr (Pr)		
— — 0 thuya (cèdre)	Pr (C)		
— — 6 épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)		
— — 7 pin blanc	Pr (Pb)		
— — 8 pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pn)		
— — 9 pin rouge	Pr (Pr)		
— — 9 pin gris	Pr (Pg)		
— — 5 sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)		
Mélèzin — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)	M (M)		
— — 0 thuya (cèdre)	M (C)		
— — 6 épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)		
— — 0 pin blanc et/ou rouge	M (Pn)		
— — 8 pin rouge	M (Pr)		
— — 9 pin gris	M (Pg)		
— — 5 sapin et/ou épinette blanche	M (S)		
— — (plantation de mélèze européen)	MAE		
— — (plantation de mélèze japonais)	MAJ		
— — (plantation de mélèze laricin)	MAL		

		Tendance	Tendance
MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)			
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb)	F1 (Pb)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pn)	F1 (Pn)	F1 (Pn)
— — — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)	F1 (R)
— — — — avec épinette	F1 (E)	F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleau blancs avec sapin	BB (S)	BB (S)	BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin blanc	BB (Pb)	BB(Pb)	BB(Pb)
— — — — avec pin rouge	BB (Pr)	BB (Pr)	BB (Pr)
— — — — avec résineux	BB (R)	BB (R)	BB (R)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ (S)	BJ (S)	BJ (S)
— — — avec pin gris	BJ (Pg)	BJ (Pg)	BJ (Pg)
— — — avec pin blanc	BJ (Pb)	BJ (Pb)	BJ (Pb)
— — — avec pin rouge	BJ (Pr)	BJ (Pr)	BJ (Pr)
— — — avec résineux	BJ (R)	BJ (R)	BJ (R)
Peuplerie avec sapin	PE (S)	PE (S)	PE (S)
— — avec pin gris	PE (Pg)	PE (Pg)	PE (Pg)
— — avec pin blanc	PE (Pb)	PE (Pb)	PE (Pb)
— — avec épinette noire ou rouge	PE (E)	PE (E)	PE (E)
— — avec résineux	PE (R)	PE (R)	PE (R)
Cédrière rouge résineuse	CR (R)	CR (R)	CR (R)
Cédrière résineuse	C (R)	C (R)	C (R)
Mélangés — 5 sapin blanc	M (S)	M (S)	M (S)
— — 9 pin blanc	M (Pb)	M (Pb)	M (Pb)
Mélangés à bouleaux tolérants — sur sablon	M (Pb)	M (Pb)	M (Pb)
FEUILLUS (groupements)			
Feuillus	F		
— — d'essences intolérantes	F1		
— — d'essences tolérantes	F2		
— — d'essences mixtes	F3		
Bouleau à bouleaux blancs	BB		
— — à bouleaux jaunes	BJ		
Peuplerie	PE		
Cédrière rouge	CR		
Cédrière	C		
— — à bouleaux blancs	F2 (B)		
— — à bouleaux jaunes	F2 (BJ)		
— — à peupliers	F2 (PE)		
— — à feuillus d'essences intolérantes	F2 (F)		
— — à feuillus d'essences tolérantes	F2 (F)		
Plantation d'érables à sucre	PLS		
— — à bouleau jaune	PLS (BJ)		
— — de peuplier	PLS (PE)		
— — de peuplier hybride	PLS (PE)		

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désolé et semi-désolé sec
Désolé et semi-désolé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Terrain non forestier (l'agence (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, vélodrome, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en damier	CPD
Coupe partielle par bande	CPB
Coupe partielle plus épaisse légère	CPL
Chablis partiel	CP
Chablis total	CT
Brûlis partiel	BP

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	CT
Brûlis	BT
Chablis totale	CTS
Chablis partiel	CPS
Friche	F
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES		TIGES DE:
10 (ans)	—	0-20 ans
20	—	21-40 ans
30	—	41-60 ans
40	—	61-80 ans
50	—	81-100 ans
60	—	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
60-30	30-60
60-50	50-60
60-70	50-60
80-70	70-80

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Je (jeune irrégulière) — Peuplement dominant de haut tolérant, majorité des tiges entre 0 et 30 ans
Pures peuplements majorité des tiges entre 0 et 40 ans
Vieux irrégulière — Peuplement dominant de haut tolérant, majorité des tiges entre 70 et 90 ans
Autres peuplements majorité des tiges ont plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Abrupte	91 % et plus	a

Superficie entourée de pentes > 31 %
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	50m (1)	17m (2)	12m (3)	7m (4)	4m (5)	1m (6)
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1 C3 d5 m 0 — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe d'origine, classe de densité, classe de hauteur, groupement d'essences

R C5 d10 D1 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, classe de densité, classe de hauteur, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. GAUTHIER, PARENT & ASS.
SIGNATURE :
CARTO. FOREST. ÉXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Photographie aérienne : 1984
Carte forestière : Année de publication : 1985
Année de révision : -

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — S
Unité de gestion — 86-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 1
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 08
Concessionnaire ou autres — 04
Bassin hydrographique — 402 06*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 86900*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 1097*
Région écologique — 12 a*
Municipalité régionale de comté — M.R.C. 850 ABITIBI

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du 15/4/84
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-E-1	32-F-4	32-F-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-D-16	32-C-13	32-C-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-D-9	32-C-12	32-C-11	

32 C/13 N.O.

2